

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	3
Artikel:	Non à l'assurance-maladies obligatoire : non à une hausse des impôts fédéraux : oui au frein aux dépenses
Autor:	Paillard, Lucien
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848772

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

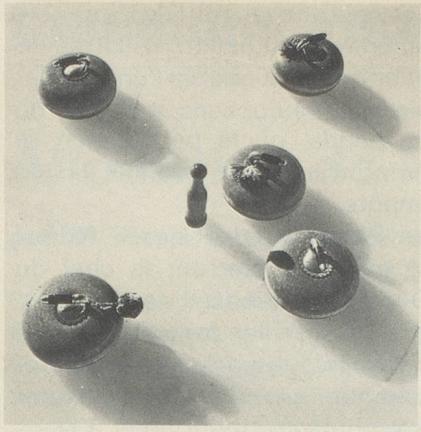
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



sur l'aubaine: certains de leurs représentants pouvaient être champions du monde. Finalement, ils échouèrent d'un rien. Mais l'exploit avait marqué les esprits, remué les consciences, suscité des interrogations. Le curling, ce n'était donc pas simplement ce sport réservé au troisième âge, qui semble sorti d'un poussiéreux livre d'histoire. Il est vrai que les origines en sont lointaines: les premières traces apparaissent en 1510, sur les lacs gelés d'Ecosse. C'est à Kilsyth, près de Glasgow, que le premier club a été fondé et, au travers du temps, on apprend que les pierres étaient alors très lourdes: 52 kilos. C'est dire que le côté athlétique entrait en ligne de compte et qu'il

serait malvenu de prétendre que c'étaient exclusivement quelques vieillards cacochymes qui s'adonnaient à ce délassement. Certes, depuis 1775, la pierre a sensiblement diminué de poids (20 kilos pour une circonférence de 0,915 m), mais les qualités exigées sont évidentes.

Il aura fallu l'audace et la détermination de ces quatre joueurs de Dübendorf, dont la moyenne d'âge n'excède pas 21 ans, pour faire redécouvrir un sport, lui reconfréter ses lettres de noblesse. Finies les plaisanteries sur le rôle de l'homme au balai, terminées les allusions mesquines à ce divertissement pour gens riches. Justice était rendue. D'ailleurs, on s'est soudain rappelé qu'en 1924, les Jeux olympiques de Chamonix avaient vu se dérouler une épreuve de curling, officiellement reconnue. Peut-on envisager que ce cas épars trouve une suite quelque soixante ans plus tard? Il conviendrait pour cela que le Canada organisât les Jeux d'hiver, puisque c'est dans ce pays que l'on dénombre le plus d'adeptes. 100 000 personnes trouvent un plaisir certain à approcher le plus près possible le but, situé à 38,4 mètres. Le «quatre» de Dübendorf a fait œuvre de pionnier. Le cheveu long, l'air plus étudiantin porté

sur les farces qu'imbus de leur force et bigrement sérieux, ces sportifs se doivent dorénavant de confirmer. Selon les spécialistes, cette deuxième étape ne posera pas trop de problèmes. L'effet de surprise se doublera alors d'une maturité plus grande, d'une intimidation plus poussée. Ils vont peut-être faire naître des vocations, à l'heure où ils ont été désignés comme les sportifs suisses de l'année, par équipes. Il y a quelques années, on se serait gaussé d'une telle désignation. Aujourd'hui, on se rend compte que le curling a sa place parmi les disciplines requérant à la fois des vertus typiquement sportives et des qualités pouvant être assimilées à un certain pouvoir de réflexion. Il s'agit en effet de faire preuve d'un sens stratégique. On ne vante pas exagérément ce sport pour gonfler les mérites de Dübendorf, mais parce qu'il était bon d'énoncer quelques vérités, presque intentionnellement oubliées. Quel que soit l'avenir de ces quatre garçons, ils auront grandement contribué au rayonnement du curling. Et ils ont une telle joie à le pratiquer que l'on en reparlera d'ici peu. Car c'est là que réside le secret des plus grands succès.

Bertrand Zimmermann

Non à l'assurance-maladies obligatoire Non à une hausse des impôts fédéraux Oui au frein aux dépenses

Le 8 décembre 1974, le peuple suisse a été appelé aux urnes pour se prononcer sur deux sujets fort différents, mais qui tous deux ont un point commun: les finances.

Assurance-maladie obligatoire

L'initiative populaire du Parti socialiste pour l'introduction d'une assurance-maladie obligatoire et

le contre-projet parlementaire pour l'amélioration de ladite assurance ont été rejetés par le peuple suisse. La participation au vote ne fut que de 39,7% l'initiative a obtenu 384 155 oui contre 1 010 103 non, tandis que le contre-projet était rejeté par 457 922 oui contre 883 179 non.

Face à ce double non, les réactions ne se sont pas faites attendre, cer-

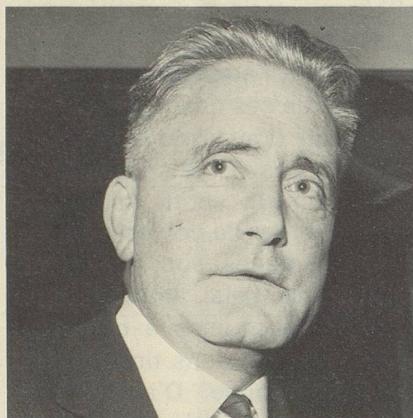
tains pensent que le peuple suisse désire marquer une pause dans le processus de développement trop rapide d'un Etat social; d'autres estiment que l'électeur s'est prononcé en principe pour une amélioration du système de l'assurance-maladie sans que l'Etat y soit mêlé. Le Conseiller fédéral Hürlimann, chef du Département fédéral de l'intérieur, a indiqué

qu'il était actuellement urgent, sur la base de l'article constitutionnel de 1911, de s'attaquer à l'amélioration des prestations et notamment à la durée illimitée des prestations hospitalières ainsi qu'à la suppression de la barrière que constitue l'âge d'adhésion aux caisses-maladie.

La situation pour les Suisses de l'étranger ne s'est donc pas modifiée. On est resté au point mort, mais les problèmes de l'assurance-maladie, qui touchent nos compatriotes rentrant de l'étranger, sont clairement reconnus par nos autorités et notre organisation va prendre à nouveau contact avec les instances centrales des caisses-maladie pour essayer de débloquer l'impasse dans laquelle ils se trouvent à leur retour en Suisse, impasse provoquée non par leur volonté, mais par l'impossibilité d'adhérer à une caisse-maladie suisse sans être résident en Suisse.

Une bonne nouvelle tout de même: les Suisses de l'étranger peuvent contracter auprès de la majorité des caisses-maladies suisses une

«assurance séjour» pour la durée d'une villégiature ou d'un stage. Les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus directement auprès des caisses-maladies suisses.



M. le Conseiller fédéral G.-A. Chevallaz.
(Photo Keystone)

Hausse des impôts fédéraux

Participation au vote: 39,7%. L'amélioration des finances fédérales a été repoussée par 623 548 oui contre 785 141 non, alors que le frein aux dépenses a recueilli 930 101 oui contre 460 023 non.

Est-ce le bon sens ou l'égoïsme qui a amené cette situation? Il faut remarquer que la Suisse est l'un des derniers pays européens, si ce n'est du monde, où le peuple doit se prononcer sur le barème de ses impôts.

Le Parlement, le Conseil fédéral et tout spécialement le chef du Département fédéral des finances, M. le Conseiller fédéral Georges Chevallaz, sont dans l'obligation de prendre des mesures draconiennes pour parer à la situation créée par les résultats de ces votations, qui auraient dû apporter à la Confédération quelque 685 millions de recettes supplémentaires. Ainsi, le déficit budgétaire prévu pour 1975 approche le milliard de francs, d'où l'obligation urgente d'établir un budget de recharge avec de fortes compressions, mais non jusqu'au point où la Confédération n'accomplirait plus les tâches que lui assigne la Constitution, non jusqu'au point où la Confédération ne tiendrait plus les engagements que le peuple et le Parlement ont pris en son nom. SSE, Lucien Paillard

Vous recevrez gratuitement...



Poster Buri

...ce poster géant, en couleurs, format 64×90 cm, si vous vous abonnez à la revue «echo» destinée aux Suisses de l'étranger ou si vous commandez des numéros à l'essai.

L'«echo» vous apporte onze fois par an des faits relatifs aux Suisses de l'étranger et vous tient au courant des événements suisses dans les domaines politique, culturel, commercial et sportif. La revue comporte des reportages abondamment illustrés concernant votre pays.

Veuillez retourner le talon ci-joint au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Administration «echo», case postale, CH-3000 Berne 16.

- Veuillez me faire parvenir un abonnement annuel à l'«echo» moyennant la somme de Frs. 23.—
 Veuillez m'envoyer trois numéros à l'essai sans engagement de ma part.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse exacte: _____

Année de naissance: _____

Date et signature: _____